



LA BROSSE & DUPONT

ZAC Saint Mathurin – 60 000 Allonne



Demande d'enregistrement **Installation Classée pour la Protection de l'Environnement**

Pièce jointe 8 – Incidences notables sur l'environnement

Jun 2022

Version 1



PÔLE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT


Siège social - Agence Sud
ZAC Pôle Actif
14, allée du Piot
30660 Gallargues le Montueux
Tél. : 04 66 35 72 64

Agence Île-de-France
9, allée des Impressionnistes
Le Monet - BP 57269 Villepinte
95957 Roissy CDG Cedex
Tél. : 01 48 17 78 11

AMF Qualité Sécurité Environnement
SARL au capital de 8.000 €
SIREN 448 464 917 - APE 7112 B
TVA Intracommunautaire FR10448464917
www.andine-groupe.com

Le tableau suivant reprend les enjeux de l'**état initial environnemental**, les **impacts** identifiés (phase travaux et phase exploitation) et les **mesures** d'évitement, de réduction ou de compensation de ces impacts qui seront mises en place dans le cadre du projet d'aménagement du futur siège régional et centre de distribution LA BROSSE & DUPONT.

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
Milieu Humain			
Population/ Habitats	<p>Le projet logistique s'implante à Allonne (60) au sein de la ZAC Saint-Mathurin dont le périmètre a été autorisé par délibération du conseil communautaire du 10 décembre 2015. La ZAC est située en périphérie sud-est du pôle urbain de l'agglomération de Beauvais (80 000 habitants).</p> <p>Les parcelles sur lesquelles le projet sera bâti sont actuellement des terres agricoles cultivées.</p> <p>Le site LBD se trouvera à 650 m au sud-est de la zone industrielle existante de l'autre côté de l'autoroute A16 (Zone du Ther secteur Saint Lazare).</p> <p>Dans le voisinage immédiat du site projet (limite parcellaire sud), une station de distribution de carburant Total Acces a été récemment mise en service.</p> <p>Le site est situé à l'écart des zones habitées. Les habitations les plus proches sont localisées à plus de 500 m à l'ouest (Allonne – rue Pierre Debourge) et à plus de 750 m au nord (Villers sur Thère - rue boulet)</p> <p>Sensibilité faible à modérée.</p>	<p>Impact temporaire en phase travaux limité à 10 mois.</p> <p>Impact permanent en phase exploitation jugé faible compte tenu de la nature de l'activité du projet qui sera génératrice de très peu de nuisances pour les populations environnantes (absence de rejets, de pollution lumineuse, d'odeur ou de bruit).</p> <p>Les incidences notables seront l'augmentation du trafic routier sur les voies environnantes (200 véhicules légers, 10 poids lourds et 10 véhicules utilitaires légers au maximum et par jour).</p>	<p>Communication/ Information du public.</p> <p>Paysagement et intégration paysagère du projet : Création de larges espaces boisés et plantés sur la p^hériphérie du site jouant un rôle d'écrans végétalisés.</p> <p>Impact résiduel faible.</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p align="center">Contraintes d'urbanisme et Servitudes</p>	<p>Le terrain est à vocation économique (création de la ZAC Saint Mathurin en 2015).</p> <p>Classement PLU de l'agglomération du Beauvaisis: Zone 2 AUe (aux zones non entièrement ou pas équipées, destinées à recevoir les extensions futures de l'urbanisation à usage d'activités industrielles, logistiques, commerciales, artisanales, de services ou de bureaux du PLU de la commune d'Allonne).</p> <p>Le PLU d'Allonne impose un recul de 3 m par rapport à l'alignement des voiries et emprises publiques.</p> <p>Le PLU d'Allonne impose un recul de 3m par rapport aux limites séparatives.</p> <p>Le PLU ne réglemente pas le coefficient d'emprise au sol, ni la hauteur maximale du bâtiment.</p> <p>Existence d'une servitude sur la parcelle qui est située dans le rayon de 500 m correspondant à la zone de garde et de protection radioélectrique de la station FRANCE TELECOM d'Allonne</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>L'usage prévu (ICPE logistique) est compatible avec le règlement du PLU.</p> <p>Le projet prévoit la mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture sur 100% de la surface utile de la toiture.</p> <p>En cas de cessation définitive des activités, une remise en état du site sera réalisée pour un usage futur de type industriel, en accord avec l'avis des maires d'Allonne.</p> <p>Impact direct faible.</p>	<p>Respect du CCTP de la ZAC Saint Mathurin (règles de raccordement des réseaux, d'assainissement, d'intégration paysagères notamment).</p> <p>Le bâtiment est implanté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à environ 72.5 m de l'alignement de l'A16 - à environ 88.6 m de l'alignement de la D1001 - à environ 28 m Du Chemin Vert - à environ 39.5 m de la future voirie de la ZAC « rue de la Chapelle » <p>Le bâtiment est implanté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à environ 31 m de la limite séparative Nord - à environ 34.1 m de la limite séparative Est - à environ 80.3 m de la limite Sud - à environ 28 m de la limite Ouest <p>Le coefficient d'emprise au sol de 40.6 %.</p> <p>Le projet respecte l'ensemble des règles d'implantation et des prescriptions réglementaires en matière d'urbanisme.</p> <p> Voir analyse de compatibilité aux documents d'urbanisme en pièce jointe n°11 du présent dossier.</p> <p>Impact résiduel nul.</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Infrastructures de transport</p>	<p>ZAC Saint Mathurin au cœur d'un réseau d'axes structurant importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axes routiers à fort trafic : Autoroute A16, Route Départementale RD1001 2 x 2 voies*, Avenue Saint Mathurin. - Transport en commun : 3 lignes de bus desservent la ZAC (ligne interurbaine T25, Ligne 8 et Ligne 12) - Axe ferroviaire : ligne TER Beauvais – Persan Beaumont – Paris en bordure de la ZAC - Aéroport de Beauvais à 4,5 km au nord <p><i>*Donnée trafic RD1001 issues de l'étude d'impact de la ZAC (2014) : 30 506 véh./j dans les 2 sens de circulation.</i></p> <p>Accessibilité au site LBD prévue par création d'une voirie de desserte de la ZAC dans le prolongement de la rue de la chapelle (chemin de Merlemont).</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Impact temporaire en phase travaux limité à 10 mois.</p> <p>Impact permanent en phase exploitation jugé faible.</p> <p>Le projet ne prévoit pas de rotations importantes de poids-lourds (10 PL max / j et 10 véhicules utilitaires max / j).</p> <p>Augmentation du trafic routier actuel (200 VL/j - 10 Poids Lourds/j - 10 utilitaires/j).</p> <p>Si 100% des véhicules empruntent la RD1001, l'augmentation du trafic sur cet axe serait de 1,4 %.</p>	<p>Le projet de voirie dans son principe présente une seule voie d'entrée et de sortie à la ZAC par l'Avenue Saint Mathurin. Les flux de circulation entrent et ressortent donc en empruntant la rue de la Chapelle existante qui sera prolongée pour la desserte du site LBD (ex-chemin de Merlemont).</p> <p>Il n'est pas prévu d'orienter les flux routiers vers le hameau de Villers-sur- Thère.</p> <p>Un portillon proche de l'entrée VL permettant l'accès des piétons et cycles au site depuis l'espace public (abris 2 roues prévus).</p> <p>Impact résiduel faible.</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p align="center">Activité économique</p>	<p>Implantation du projet au sein d'une ZAC en cours d'aménagement. Le terrain est à zone à vocation économique.</p> <p>Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) puis dans ses orientations, le Document d'Orientations Général (DOG) rappelle l'ambition économique du Beauvaisis de consolider et renforcer la dynamique actuelle de création d'emplois, de l'ordre de 400 par an, pour créer 5 000 à 6 000 emplois nouveaux d'ici 200 sur le territoire de la CAB, grâce aux actions traduites dans le SCOT. Parmi ces actions : l'aménagement de la ZAC Saint-Mathurin dont la localisation stratégique à proximité des grands axes routiers en font une priorité (Orientation n°8 du DOG).</p> <p>Opportunité.</p>	<p>Déplacement d'une activité économique existante à 10 km au sud (siège régional et plateforme de Hermes) en phase avec son développement et la sauvegarde des emplois du groupe LBD.</p> <p>Source d'emplois directs et indirects.</p> <p>Impact temporaire positif pendant la durée des travaux.</p> <p>Impact positif permanent jugé fort en phase exploitation.</p>	<p>212 emplois direct dès la mise en service du site</p> <p>Politique RSE volontariste.</p> <p>Impact positif</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p align="center">Qualité de l'air</p>	<p>Qualité de l'air ambiant dans l'agglomération de Beauvais mesurée sur la station fixe Atmo Hauts de France de l'aéroport de Beauvais Tillé. Les concentrations en PM2,5 et Monoxyde de Carbone sont conformes aux valeurs guides réglementaires.</p> <p>Impact du trafic routier existant sur les axes entourant le site.</p> <p>Sensibilité moyenne.</p>	<p>En phase travaux, la circulation des engins sur des pistes non goudronnées, ainsi que les travaux de terrassement/remblaiement, pourront engendrer des émissions de poussières diffuses. Les retombées de poussières resteront néanmoins localisées.</p> <p>Impact temporaire en phase travaux limité à 10 mois.</p> <p>Augmentation des émissions diffuses liées aux gaz d'échappement des véhicules, poids lourds. Trafic quotidien limité à maximum 200 VL/j, 10 PL/j et 10 utilitaires/j.</p> <p>Impact permanent jugé faible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En phase chantier, les engins utilisés respecteront les normes en vigueur et feront l'objet d'un entretien régulier, afin de limiter les émissions atmosphériques. - Vigilance accrue sur les consommations superflues de carburant (moteurs arrêtés lors des chargements/déchargements de matériaux d'apports et de marchandises pour le site logistique). - Chauffage par pompe à chaleur privilégié : système de chauffage de l'entrepôt par aérothermie très haute température. Ce système permet de délivrer la même température qu'une chaudière Gaz : Chauffage des cellules à 11,9°C pour -7 extérieur - Sinon, chaudière de faible puissance fonctionnant au gaz naturel. La chaudière respectera les normes d'installation, valeurs limites d'émission et hauteur de cheminée en vigueur. - Production d'énergie renouvelable : par pose de panneaux photovoltaïques en toiture (production attendue 1 MW) permettant de compenser les consommations électriques du site (estimée à 600 kW). - Le projet de construction de la plateforme s'inscrit dans une démarche de certification BREEAM® niveau Very Good : réduction des impacts environnementaux avec une forte ambition. - Sobriété énergétique : meilleurs standards d'isolation du bâtiment - Création d'une forêt dense autonome en trois ans : 1000 arbres pour fixer 10 tonnes de CO2 par an. <p>Impact résiduel faible.</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p style="text-align: center;">Ambiance sonore</p>	<p>Environnement immédiat du site caractérisé par la présence de grands axes de circulation routière. Le réseau routier du secteur présente un classement allant de 1 à 4. Les constructions autour des axes RD927, RD1001 et A16 doivent respecter des mesures d'isolement acoustiques allant de 30 à 300 m.</p> <p>Le site est situé à l'écart des zones habitées. Les habitations les plus proches sont localisées à plus de 500 m à l'ouest (Allonne – rue Pierre Debourge) et à plus de 750 m au nord (Villers sur Thère - rue boulet)</p> <p>Sensibilité moyenne.</p>	<p>Impact temporaire en phase travaux limité à 10 mois.</p> <p>Les sources sonores liées à la future activité logistique seront limitées à la circulation des véhicules et aux opérations de chargement/déchargement qui se feront à quais. Aucun équipement bruyant ne sera positionné en extérieur.</p> <p>Impact direct permanent faible pour les riverains.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les travaux ne s'opèreront pas la nuit, et le week-end et la vitesse des engins sera limitée à l'intérieur de la zone du chantier. - L'accès au site logistique se fera par l'entrée principale rue de la chapelle (chemin de Merlemont). - La vitesse de circulation sur site sera limitée à 20 km/h. - Les opérations de chargement/déchargement de marchandises se feront moteur à l'arrêt. - Les engins de manutention n'auront pas d'alarme sonore de recul. - Les niveaux sonores en limites de propriété et les émergences sonores au droit des tiers seront vérifiés au démarrage de l'activité en période diurne et nocturne. <p>Impact résiduel faible.</p>

<p>Déchets</p>	<p>La collecte des déchets sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis est gérée par le Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE).</p> <p>A proximité de la ZAC Saint Mathurin, les installations techniques pour la gestion des déchets sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une déchetterie à Beauvais - Un Centre de tri à Rochy-Condé - Une installation de Stockage des Déchets non Dangereux à Bailleul sur Thérain (le plus proche du site) - Une plateforme de compostage à St Léger en Bray <p>Sensibilité faible.</p>	<p>En phase chantier, mise en place d'un tri sélectif des déchets produits (déchets inertes, déchets dangereux, déchets non dangereux). Si des déblais excédentaires n'étaient pas réemployés sur site en phase chantier, compte tenu de l'usage agricole des terrains, les caractéristiques intrinsèques devraient permettre une évacuation en ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes).</p> <p>Impact temporaire en phase travaux faible.</p> <p>En phase exploitation, faibles niveaux de production de déchet compte tenu de la nature des activités logistique (activité de stockage sans reconditionnement de marchandises). Majorité de déchets non dangereux Déchets dangereux (boues hydrocarbonées lors de l'entretien annuel du séparateur hydrocarbure).</p> <p>Impact direct temporaire et permanent faible.</p>	<p>En phase chantier, règles de gestion des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité des entreprises de travaux (collecte, tri, transport, élimination) ; - Règles de propreté du chantier imposées dans le Dossier Consultation des Entreprises ; - Collecte et tri des déchets et emballages, en fonction de leur nature et de leur dangerosité ; - Conditionnement des déchets de manière hermétique (limitation des envols, stockage sur rétention ou sur zone étanche pour les déchets dangereux) ; - Mise en place d'une zone de stockage des déchets dédiée ; - Sélection de filières appropriées et agréées pour les déchets dangereux (huiles usagées, terres contaminées par les hydrocarbures, remblais pollués...) ; - Traçabilité de l'élimination des déchets dangereux (bordereaux de suivi, justification des procédures d'élimination) ; - Interdiction de brûler à l'air libre ou d'enterrer sur site un déchet ; - Suivi hebdomadaire de la gestion des déchets de chantier par un responsable (sensibilisation des ouvriers au tri sélectif, organisation du transport des bacs de collecte, tenue d'un registre, enregistrement des bordereaux de suivi des déchets, rapport trimestriel au Maître d'œuvre) - Aucun dépôt de matériau, de matériel, de déblai, de détritux ne sera toléré en dehors des emprises du chantier. <p>En phase d'exploitation, les conditions d'entreposage des déchets se feront à l'abri des intempéries et sur des surfaces étanches et les règles de tri/gestion/ramassage des déchets permettront de limiter les gisements et les risques de pollution.</p> <p>Au travers de la certification BREEAM (niveau Very Good visé) l'exploitant s'engage à avoir un niveau d'ambition élevé sur la thématique déchets afin de réduire ses impacts environnementaux.</p>
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
Milieu physique			
Topographie et relief	<p>La parcelle présente une pente légèrement supérieure à 2% du Sud vers le Nord. Le niveau naturel moyen du terrain est d'environ 78 NGF.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>La plateforme accueillant le futur bâtiment ne nécessite aucun remblai. Le niveau de dalle intérieur fini du bâtiment est estimé à un niveau de : 77.85 NGF</p> <p>Impact permanent faible.</p>	<p>En phase travaux, l'équilibre des remblais/déblais sera recherché pour limiter l'impact hydraulique en cas de crue centennale et les volumes à compenser.</p> <p>Les bassins de gestion des eaux en fonctionnement normal (infiltration des eaux pluviales) et accidentels sont positionnés au Nord de la parcelle pour permettre un écoulement gravitaire.</p> <p>Impact résiduel faible.</p>
Pédologie	<p>Le terrain est actuellement à usage agricole et ne présente donc aucun risque de pollution. D'après l'étude géotechnique réalisée le 21/01/2021 par la société ATLAS, les horizons suivants ont été repérés sur la parcelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des limons argilo-sableux ont été observés jusqu'à 0,8 / 1,1 m de profondeur - des sables ocre-orangé à silex centimétriques à décimétriques jusqu'à l'arrêt des fouilles à 2,20 / 3,60 m de profondeur. <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Risque de pollution des sols par déversement accidentel en phase travaux et en phase exploitation. Présence de produits liquides dangereux en sous-cellule 2B.</p> <p>Impact direct modéré.</p>	<p>Mesures préventives des risques de pollution en phase chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation du chantier, clôture et gardiennage pour prévenir le risque d'intrusion, - Locaux de chantier équipés d'un dispositif de fosses étanches efficaces récupérant les eaux usées et toilettes chimiques ; - Opérations d'entretien et de ravitaillement des engins de chantier sur aires étanches aménagées et munies d'un déshuileur ; - Étanchéification de la zone de parking par membrane géotextile (enlevée en fin de chantier) ; - Curage des déshuileurs et évacuation des produits issus du curage vers les filières de traitement adaptées ; - Fermeture des locaux de stockage des produits dangereux en dehors des heures de chantier ; - Stockage des produits dangereux liquides sur des rétentions couvertes ; - Stockage des déchets produits par le chantier dans des contenants spécifiques, si besoin sur rétention ; - Dépôt sauvage interdit ; - Maintenance préventive du matériel et des engins (étanchéité des réservoirs et des circuits de carburants et lubrifiants) ;
Géologie	<p>L'extrait de la carte géologique du BRGM de Beauvais montre que le périmètre du projet est localisé sur la succession lithologique suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alluvions anciennes de hauts niveaux (Fx) - Sables de Bracheux (e2) - Craie du Campanien (c6). <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Risque de pollution des sols par déversement accidentel en phase travaux et en phase exploitation. Présence de produits liquides dangereux en sous-cellule 2B (588 m²).</p> <p>Impact direct modéré.</p>	

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Hydrogéologie</p>	<p>D'après l'étude géotechnique réalisée le 21/01/2021 par la société ATLAS, aucune arrivée d'eau, même superficielle, n'a été constatée lors des fouilles à 3,5 / 3,6 m (laissées ouvertes 3h).</p> <p>La masse d'eaux souterraines au droit du site recensée sur la base Infoterre est la nappe du Pays de Bray.</p> <p>La profondeur de la nappe du Pays de Bray dans le secteur est repérée à 61 m NGF au droit du forage BSS000GXHS situé à 0,5 km au nord-ouest de la parcelle projet. Compte tenu de l'altimétrie de la parcelle projet (75 m NGF) la profondeur de la nappe est évaluée entre 10 à 15 m de profondeur.</p> <p>Aucun captage d'adduction en eau potable n'est recensé à proximité du site. Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection AEP.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Aucun prélèvement dans les eaux souterraines. Rejet des eaux pluviales dans le sol par infiltration (rejet indirect vers la nappe d'eaux souterraines)</p> <p>Risque de pollution des sols par déversement accidentel en phase travaux et en phase exploitation. Présence de produits liquides dangereux en sous-cellule 2B (588 m²).</p> <p>Impact direct modéré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consignes de sécurité pour éviter tout accident (collision d'engins, retournement...); - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS); - Interdiction d'accès au public des zones de stockage de produits. <p>Mesure préventives des risques de pollution en phase exploitation;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de zones de collecte spécifiques au sein de la cellule dédiée aux matières liquides dangereuses (sous-cellule 2B) menant les écoulements potentiels vers une rétention déportée enterrée totalement étanche et dimensionnée sur la capacité totale de la zone de collecte, - Les eaux pluviales seront infiltrées directement au niveau des parkings véhicules légers. - Les eaux ruisselant sur les voies de circulation et aires de stationnement poids-lourds transiteront par un ouvrage de traitement de type séparateur d'hydrocarbure avant l'infiltration dans le bassin végétalisé dédié. - Les eaux d'extinction en cas d'incendie seront confinées sur site dans un bassin étanche dédié - Ce bassin servira également de rétention commune des zones de collecte prévues au niveau du stockage de liquides inflammables de la sous-cellule 2B

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p align="center">Eaux superficielles</p>	<p>D'un point de vue hydrographique, le secteur d'étude appartient au bassin Seine-Normandie (Nord-Ouest soit 18% du territoire français). Celui-ci regroupe le bassin de la Seine et ceux des petits fleuves cotiers normands.</p> <p>Le secteur d'Allonne fait partie du bassin hydrographique du Therain. La parcelle n'est concernée par aucun aléas inondations.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Aucun prélèvement dans les eaux douces superficielles. Aucun rejet direct dans les eaux douces superficielles.</p> <p>Impact direct nul.</p>	<p>Conformément au règlement d'assainissement communautaire et aux prescriptions issues du dossier loi sur l'eau établi en 2014 pour l'aménagement de la ZAC Saint Mathurin, les eaux pluviales ruisselant sur la parcelle LBD seront gérées à la parcelle. Seules les parties publiques de la ZAC sont gérées par tamponnement et rejet au Ru de Berneuil à un débit de 1l/s/ha.</p> <p>Le mode de gestion à la parcelle de la parcelle LBD évitera tout impact sur le milieu environnant.</p> <p>Un bassin d'infiltration est prévu et dimensionné sur une pluie d'occurrence 100 ans et selon les caractéristiques d'infiltration du sol déterminées lors de l'étude géotechnique.</p> <p>Pour rappel, le porter à connaissance de 2017 établi au titre de la loi sur l'eau pour l'aménagement de la ZAC Saint Mathurin visait une gestion des eaux pluviales sur une pluie de retour 30 ans.</p> <p>La prise en compte d'un évènement pluvial exceptionnel pour dimensionner les ouvrages LBD vise à améliorer l'existant et à répondre à une sensibilité forte du secteur aux conséquences des inondations.</p> <p>Impact résiduel nul.</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Risques inondation</p>	<p>Le département de l'Oise est exposé à des risques naturels dont certains sont considérés comme majeurs tel que les inondations par débordements du Thérain, affluent de l'Oise.</p> <p>La commune d'Allonne, accueillant le projet La Brosse Et Dupont est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondation de la vallée du Thérain aval (section Beauvais, Montataire), prescrit le 09/04/2001 et approuvé le 13/10/2005.</p> <p>Les parcelles cadastrales ZC 373, ZC 375, ZC 310 et ZC 349 de la commune d'Allonne, sur lesquelles le projet LBD va s'implanter ne sont cependant pas situées en zone inondable selon le PPRI en vigueur dans cette zone.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Sans mesure de gestion, l'imperméabilisation des sols au droit de la parcelle à usage agricole réduit la surface d'infiltration des eaux de pluie et augmente les risques d'inondation en aval hydraulique.</p> <p>Impact direct fort.</p>	<p>Conformément aux dispositions d'urbanisme, les eaux pluviales seront gérées à la parcelle pour éviter le rejet dans les réseaux collectifs vers le Ru de Berneuil.</p> <p>Un bassin d'infiltration est prévu et dimensionné sur une pluie d'occurrence 100 ans et selon les caractéristiques d'infiltration du sol déterminées lors de l'étude géotechnique.</p> <p>La prise en compte d'un évènement pluvial exceptionnel vise à améliorer l'existant et à répondre à une sensibilité forte du secteur aux conséquences des inondations.</p> <p>Pour rappel, le porter à connaissance de 2017 établi au titre de la loi sur l'eau pour l'aménagement de la ZAC Saint Mathurin visait une gestion des eaux pluviales sur une pluie de retour 30 ans.</p> <p>La solution proposée dans le cadre du projet LBD est donc sécuritaire.</p> <p>Impact résiduel nul.</p>
<p>Risque sismique</p>	<p>Selon le BRGM, le risque sismique sur la commune d'Allonne est très faible (zone de sismicité 1).</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Absence d'impact.</p>	<p>Prise en compte du risque sismique dans les normes de construction.</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p style="text-align: center;">Air/Climat</p>	<p>- Loi de transition énergétique pour la croissance verte fixant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Objectif neutralité carbone à horizon 2050.</p> <p>- L'objectif régional de production d'énergies renouvelables est conduit en tenant compte à la fois des potentialités régionales, de la création d'emplois régionaux, de l'acceptation sociale et du besoin de limiter les impacts environnementaux (pollution de l'air, protection de la biodiversité...) et paysagers.</p> <p style="text-align: center;">Sensibilité forte.</p>	<p>- L'activité projetée génèrera peu de trafic de poids lourds (5 à 10 maximum / j et 5 à 10 utilitaires / j).</p> <p>- Le projet utilisera principalement l'énergie électrique (500 à 600 KW consommés).</p> <p>- Les émissions atmosphériques respecteront les valeurs limites admissibles.</p> <p>- Le projet entrainera le remplacement d'un espace agricole par un espace imperméabilisé à 51,9%.</p> <p>→ Participation au réchauffement climatique.</p> <p style="text-align: center;">Impact faible à modéré.</p>	<p>- Production d'énergie renouvelable par la pose de panneaux photovoltaïques sur 100 % de la surface utile de la toiture (soit 70 % de la surface totale de la toiture). La production pourra atteindre 1 MW (réinjecté dans le réseau de distribution électrique ou autoconsommé) et compensera la consommation électrique du site.</p> <p>- Des pompes à chaleur Air/Eau constitueront le système de chauffage de la plateforme par aérothermie très haute température. Ce système permet de délivrer la même température qu'une chaudière alimentée en gaz (Chauffage des cellules à 11,9°C pour -7 extérieur).</p> <p>- Le bâtiment suivra les meilleurs standards d'isolation. Le projet de construction de la plateforme s'inscrit dans une démarche de certification BREEAM® niveau Very Good : réduction des impacts environnementaux.</p> <p>- Implantation d'une forêt dense sur le site (300 m²) autonome en trois ans : 1 000 arbres pour fixer 10 tonnes de CO2 par an.</p> <p>- Le parking VL sera engazonné.</p> <p>- Deux bassins végétalisés sont prévus : 1 871 m² et 1 178 m².</p> <p>- Les surfaces végétalisées (hors bassins et parking VL) représenteront 15 871 m².</p> <p>Ces espaces ont été optimisés pour réduire l'emprise foncière du projet : parcelle délaissée à l'Ouest de 13 015 m² permettant de limiter l'emprise du projet et la consommation d'espaces agricole à 6,4 ha.</p> <p style="text-align: center;">Impact résiduel faible.</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
Milieu naturel			
Zonages réglementaires	<p><u>ZNIEFF :</u></p> <p>Dans un rayon de 5 km autour du projet LBD, 6 ZNIEFF de type 1 et 1 ZNIEFF de type 2 sont recensées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 n°220014095 « Montagne et marais de Merlemont, Bois de Hez Ponchon » - ZNIEFF 1 n°220014328 « Pelouses du Mont aux Lièvres à Beauvais » - ZNIEFF 1 n°220030016 « Bois et landes des coutumes à Allone » - ZNIEFF 2 n°220013786 « Pays de Bray » incluant les trois ZNIEFF 1 suivantes : - ZNIEFF 1 n°220420013 « Coteau des carrières de Bongenoult à Allone » - ZNIEFF 1 n°220420014 « Carrière du Larris-Millet à Saint-Martin-le-Noeud » - ZNIEFF 1 n°220014088 « Bocage Brayon de Berneuil en Bray ». <p><u>Réseau Natura 2000 :</u></p> <p>Dans un rayon de 5 km autour du projet LBD sont recensées 2 Zones Spéciales de Conservation (Directive Habitat, Faune Flore) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZSC n°FR2200369 « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) » désignée par arrêté du 28 Juillet 2014. - ZSC n°FR220376 « Cavité de Larris-Millet à Saint-Martin-le-Noeud », désignée par arrêté du 13 Mars 2015. <p>Sensibilité modérée.</p>	<p>Aucun espace réglementé ni inscrit au titre du patrimoine naturel n'est à signaler sur le périmètre du projet ni dans un rayon de 1km.</p> <p>Le site présente des contraintes très faibles vis-à-vis des espaces réglementés, que ce soit au niveau national (APPB, réserves...) ou international (Natura 2000, Ramsar...).</p> <p>Impact faible.</p>	/

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Habitats</p>	<p>Le site est localisé dans un corridor de plaine agricole intensive en marge de l'agglomération de Beauvais et adossé à l'angle de deux 4 voies qui constituent des coupures écologiques importantes.</p> <p>Le périmètre du projet est occupé par des monocultures intensives d'un intérêt et aux potentialités particulièrement faibles.</p> <p>→Les habitats présents sur la zone d'étude présentent globalement un intérêt patrimonial faible.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Le projet présente des enjeux et des contraintes faibles vis-à-vis du Schéma régional de Cohérence Ecologique (SRCE).</p> <p>Impact faible.</p>	<p><u>Mesure d'accompagnement :</u></p> <p>Les espaces paysagers sont principalement occupés par des massifs ornementaux, des espaces arbustifs et des boisements, ainsi que par les bassins d'infiltration paysagers qui sont en pleine terre (non-imperméabilisé).</p> <p>L'ensemble est planté d'arbres en tiges, alignés ou isolés donnant à l'ensemble de la parcelle une véritable identité paysagère locale et participant activement au rapport d'échelle entre le paysage et le bâtiment. 72 arbres sont plantés (hors zone de forêt urbaine), les essences choisies sont issues d'essences locales.</p> <p>- Sera créée une zone de permaculture équipée de dispositifs attirant les pollinisateurs et favorisant la biodiversité tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des hôtels à insectes - des hibernaculums - des essences de fleurs mellifères locales <p>Ces espaces seront bordés d'engazonnement de type « prairie de fauche » ainsi que quelques tiges hautes.</p> <p>📄 Voir diagnostic faune flore habitat en pièce jointe n°9 du présent dossier.</p> <p>Impact résiduel faible.</p>
<p>Flore</p>	<p>La totalité du périmètre du projet est occupée par des monocultures intensives.</p> <p>Les monocultures intensives sont des « zones industrielles agricoles » devenues des déserts biologiques où quelques adventices le plus souvent banales sont cantonnées aux marges des parcelles là où les traitements sont moindres.</p> <p>→D'un point de vue qualitatif, l'inventaire met en évidence un patrimoine floristique inexistant comportant uniquement des espèces banales.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Les impacts du projet sur la flore seront faibles.</p> <p>Impact faible.</p>	<p>(voir tableau ci-dessus)</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
Faune	<p>-L'intérêt patrimonial de la zone d'étude pour l'avifaune nicheuse est faible.</p> <p>- Le site présente un intérêt patrimonial faible pour les mammifères.</p> <p>- Le périmètre du projet présente un intérêt patrimonial faible à quasi nul pour les amphibiens et les reptiles.</p> <p>- Le périmètre du projet présente un intérêt patrimonial faible à très faible pour les invertébrés.</p> <p>→ La zone d'étude présente des contraintes très faibles vis-à-vis des espèces légalement protégées, des espaces réglementés ainsi que vis-à-vis de la Directive Habitats et du réseau Natura 2000.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Les impacts du projet sur les vertébrés, ainsi que les invertébrés seront faibles.</p> <p>Les impacts du projet sur les espèces légalement protégées seront faibles.</p> <p>Impact faible.</p>	
Zone humide	<p>Le projet ne se situe pas en zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.</p> <p>La zone à dominante humide la plus proche est localisée à environ 2km au niveau de la vallée du Thérain.</p> <p>☑ Voir délimitation de zone humide en pièce jointe n°9 du présent dossier.</p> <p>Aucun impact.</p>	/	/

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
Paysage, patrimoine culturel et archeologique			
Paysage	<p>Les parcelles du projet LBD sont actuellement des terrains agricoles occupés par des monocultures intensives et ne présente quasiment pas de végétation sauvage spontanée (située sur les bords de chemins et de route).</p> <p>Le site bs'intègre entre l'autoroute A16, la route 2x2 voies RD1001 et une voie ferrée, à l'écart des habitations.</p> <p>Sensibilité modérée.</p>	<p>Emprise du bâtiment 26 074 m² Hauteur au faitage de l'entrepôt 13,82 m. Respect des dispositions d'urbanisme.</p> <p>Le projet LBD s'intégrera dans une ZAC et sera visible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au Nord : par la rue de la Chapelle - à l'Est : par le Chemin Vert. - au Sud : par la D1001 ainsi que par la station-service Total Access. - à l'Ouest : par la A16 <p>Impact direct et permanent modéré.</p>	<p>En phase travaux, le maître d'œuvre prendra les dispositions nécessaires pour diminuer la visibilité (brises vues de 2 mètres de haut).</p> <p>Des recommandations précises seront faites par le maître d'œuvre concernant la propreté de la zone de travaux.</p> <p>En phase d'exploitation, le site sera maintenu propre et les espaces verts entretenus.</p> <p>Une surface de 15 871 m² est dédiée aux aménagements paysagers extérieurs, soit un ratio de 24,7% de la surface du terrain. Le projet est guidé par l'intention de valoriser l'intégration du bâtiment à son paysage.</p> <p>Tous les accès et vues sur le bâtiment sont mis en valeur par des palettes végétales denses, persistantes et florifères. Le caractère rural est conservé par le boisement des talus en espèces végétales endémiques très favorables à la conservation de la biodiversité.</p> <p>Le projet prévoit la mise en place d'une forêt urbaine (Méthode Miyawaki) sur 2 zones du site :</p> <p>Une zone d'environ 1975 m², au Sud du terrain du long de la limite avec la D1001 et la station-service.</p> <p>Une zone d'environ 1930 m² le long de la limite Est du terrain avec le Chemin Vert.</p> <p>Les parkings sont aménagés avec des haies vives et sont plantés à raison d'un arbre toutes les 5 places afin de permettre l'intégration visuelle des véhicules au projet paysager.</p> <p>📄 Voir insertions paysagères en pièce jointe n°9 du présent dossier.</p> <p>Impact résiduel faible à modéré.</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Patrimoine culturel et biens matériels</p>	<p><u>Site inscrit</u> : La parcelle du projet n'est pas située dans un bien inscrit au patrimoine mondial, ni dans sa zone tampon.</p> <p><u>Site classé</u> : Le projet se situe à 2,8 kilomètres du "Gisement fossilifère de Bracheux" identifié 60 SC 02), ainsi qu'à environ 4 kilomètres de la "Place de l'hôtel de ville" (identifié 60 SC 03).</p> <p><u>Monument Historique</u> : La parcelle n'est pas implantée aux abords d'un monument historique ou d'un site patrimonial remarquable.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Absence d'impact.</p>	<p>/</p>
<p>Patrimoine archéologique</p>	<p>Suite au résultat du diagnostic d'archéologie préventive prescrite par l'arrêté du 30 Juin 2020, le terrain sur lequel va s'implanter le projet La Brosse Et Dupont ne donnera lieu à aucune prescription postérieure.</p> <p>Le terrain est donc libéré de toutes contraintes au titre de l'archéologie préventive.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Obligation en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée (Allonne) conformément à l'article L.53414 du code du patrimoine, et d'en informer le service régional de l'archéologie de l'agglomération du Beauvaisis.</p> <p>Impact faible.</p>	<p>/</p>